

PV de la commission des juges du 19 Janvier 2024

Edition du 15/02/2024

Invité : Catherine Morel , François Lasserre

Présent sur site : Evelyne Costa, Philippe Morel, Jean-Pierre Hattet,

Présents en visio : Virginie Lapouge, Gérard Roide, Jean-Pierre Billet ,

Absent : Dominique Lanos

Absent Excusé : Jean-Claude Cauty

Début de séance 17h45

Bilan des effectifs Décembre 2023 :

- NS/C : 18 titulaires
- MRC : 21 titulaires (dont une indisponibilité Alain DEGIOVANNI) et 5 stagiaires
- S : 6 titulaires, Achille à supprimer de la liste. Il ne répond plus aux sollicitations
- M : 4 titulaires, dont un honorifique (Jean-Claude), 1 démissionnaire (Yves)
démission du stagiaire (Sébastien)

Situation sur le point « stagiaire et juge » titularisation 2024 :

En classe M, Une demande de titularisation reçue le 22/09/2023, ne répond pas à l'une des conditions requises par les règles du livret « FORMATION & QUALIFICATION JUGES FFMN »: refus de la commission des juges par 6 voix « contre » pour 2 voix « pour ».

Le règlement stipule qu'il faut avoir participé à 6 courses sur deux ans, dont un championnat de France.

M. Sébastien Ténaglia n'ayant effectué que 4 jugements, il pourra être titularisé après la réalisation des deux courses manquantes.

En NS, validation de Serge Raynal en juge titulaire classe F-NSS jaugeur et référent de la classe

Concernant la titularisation de Mr Ténaglia, intervention de Mr. Morel et de Mme Costa qui dénoncent la façon dont le vote a été réalisé et la disparité dans l'application du règlement entre M. Raynald et M. Ténaglia. Une remarque a été faite sur l'incohérence du nombre de votants qui ont pris part au vote.

Il s'avère que 7 juges de la commission et le président de la FFMN ont participé au vote.

Il a été envoyé un courrier aux membres de la commission demandant leur position sauf à Mme Costa Evelyne qui avait déjà donné son avis tout comme Mr. Morel.

Mme Costa demande l'annulation du vote.

Il est alors dénoncé une maladresse de la part du secrétaire de la commission des juges, ainsi qu'une décision individuelle du secrétaire de la commission.

Ce qui a été formellement démenti. C'est une décision de la commission faisant suite à l'application stricte du règlement.

M. Ténaglia aurait pu réagir et demander à s'entretenir avec la commission, ce qu'Evelyne avait souhaité. Un long débat s'engage sur le fait que l'on ait validé M. Raynald, sans qu'il est effectué les 6

courses ni été suivi par un tuteur. Le secrétaire de la commission informe alors que Mr Raynal est le seul référent en France pour cette classe délaissée depuis les années 2010 : il n'avait donc pu bénéficier d'un tuteur lors de sa formation. La classe F-NSS avec son nouveau règlement n'est pratiquée en France que lors du championnat de France, soit 1 fois par an.

Au regard de ces éléments, il est mentionné que la situation de M. Ténaglia et de M. Raynal sont différentes.

La question de fond concerne le règlement et notamment le nombre de courses à jugés pour être titularisé en tant que juge-arbitre

M. Lasserre propose de faire une réunion de la commission juges afin de ne pas rester bloqué et de modifier ce qui est nécessaire à la clarification du règlement.

Une question est posée : est-ce que M. Ténaglia serait prêt à revenir ?

Le secrétaire de la commission juges propose une réunion extraordinaire, avec pour ordre du jour « la mise à plat du règlement » et notamment le nombre de rencontres nécessaires pour valider une formation.

Point sur la formation aux Gestes Qui Sauvent

Depuis le 01/07/2023, le nouveau cahier des charges pour la formation « GQS » est apparu sur le web. Une première formation est prévue au CF NS/C de cette année, [mais M. Santarelli, le formateur, nous a avisé le 25 Janvier 2023, que pour des raisons de santé, il ne pourra pas assurer cette formation](#)

Evelyne Costa nous fait part, que dans sa ville, la protection civile organise des formations GQS pour un montant de 80€/personne. Une interrogation demeure sur la durée de validité de cette formation. Sur l'attestation qui se trouve dans le cahier des charges de la formation, il n'y a pas de date de validité. La durée de la formation est de 02h30.

Intervention du secrétaire de la commission des juges et du président de FFMN à Rochechouart sur des effets de course au CF 2023 à Saumur MRC .

Il nous a été remonté des soucis sur des manquements de respect ainsi que des désaccords sur des faits de course pour 2 concurrents. Il est à préciser qu'aucune réclamation n'a été déposée. Un PV de cette intervention a été envoyé à tous les juges MRC concernés où des propositions sont faites par la commission juge. M. Yvan Costa nous a répété qu'aucune suite ne sera donnée à la réclamation sur ces désaccords (voir PV du CD du 08/12).

Un second courrier sera également envoyé à la commission technique pour des propositions.

Mme Evelyne Costa souhaite que les membres de la commission technique MRC, qui élaborent les règles, soient plus précis et explicites lors de leurs rédactions.

La parole est donnée à M. Morel sur l'annonce faite le matin à la réunion du comité directeur.

Le bureau a demandé à M. DESHAYES de se mettre en retrait de la commission juges.

Un long débat sémantique s'engage : démission, mise en retrait, démettre de son poste. Le secrétaire de la FFMN demande au secrétaire de la commission Juges de se mettre en retrait comme il l'a écrit dans un mail où a été utilisé un terme en anglais qui voudrait dire « démission ».

En toute clarté, M. DESHAYES ne souhaite plus représenter la classe M à la commission des juges, mais garde son statut de juge M et le poste de secrétaire de la commission juges.

Intervention de M. Yvan Costa qui demande la démission de M. DESHAYES Dominique l'accusant de règlement de compte personnel. Ce qui pour le secrétaire de la commission juge est totalement faux. Un vif débat est engagé entre les représentants de la commission juge et le trésorier. Il est alors mentionné au trésorier d'en faire tout autant avec un deuxième règlement de compte. La séance est alors close par le secrétaire de la commission pour éviter toute montée de la tension existante.

Fin de séance 19h15

Le secrétaire de la commission juges

Dominique DESHAYES